

## **Compte rendu Observatoire Régional des Matériaux lundi 29 mars 2021 de 14h à 16h :**

Participants :

Sandrine CADIC, Xavier MANTIN, Maud GOBLET, Nicolas GORRE, Christophe DECARREAU, Frédéric RIVOALAN, Fabrice GERVAIS, Sophie DERUYER, Florent SAUTEREAU, Dominique COUILLEROT, Eric LIGLET, Boubakar KARABINTA, Fabien CAIVAILLE, Stéphanie BROCHARD, Camille DE PAUL, Jean-Claude LEZIER, Edouard DURAND, Jean-Luc RIGLET, Mme ORIAN et Oscar SIMON

### **1 :Objectif de réduction des extractions de granulat en lit majeur : Présentation DREAL Centre-Val-de-Loire**

cf. présentation

Les résultats du bilan d'extraction en lit majeur respectent au 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'objectif de réduction de 4 % d'extraction au niveau régional et donnent respectivement au niveau départemental ::

- 108 549 tonnes de quotas disponibles dans le Cher (18)
- 178 469 tonnes de quotas disponibles dans l'Eure-et-Loire (28)
- Pas de quota disponible dans l'Indre (36)
- 128 161 tonnes de quotas disponibles en Indre-et-Loire (37)
- Pas de quota disponible dans le Loir-et-Cher (41)
- 450 326 tonnes de quotas disponibles dans le Loiret (45)

### **2 :Bilan Granulats 2019 de la Région Centre-Val-de-Loire : Présentation CERC Centre-val de Loire**

Il est à retenir que :

- Une production régionale de granulats de 12,7 millions de tonnes ( +5% sur un an), mais qui reste éloignée des niveaux de production obtenus dans les années 2010 (+ de 13 millions de tonnes de granulats).
- La production régionale de granulats est supérieur de 0,3 millions de tonnes à sa consommation.
- 58 % de la production régionale est consommée dans le département d'origine. En effet, pour des raisons de rentabilité économique, les carrières se situent à proximité des chantiers.
- La part de production régional provenant des lits majeurs a diminué de plus de 61 % sur les 18 dernières années.
- Un déficit en granulat accentué pour l'Indre-et-Loire(37) et le Loiret(45) mais qui s'explique en grande partie par la concentration de l'activité de la filière construction dans les grandes Métropoles (Orléans et Tours) et donc un besoin croissant de ressources ;
- Un déficit en granulat résorbé pour l'Indre(36) et le Loir-et-Cher(41)

Il a été également abordé la difficulté pour les exploitants de définir le type d'usage qui sera fait des matériaux extraits. Pour obtenir des données complémentaires sur l'usage de la production de granulats, la CERC précise qu'un travail devra être mené avec les partenaires s'ils en expriment le besoin.

### **3 : Approbation de l'arrêté du Schéma Régional des Carrières (SRC) :**

**Le SRC est consultable sur le site internet de la DREAL, à l'adresse suivante :**  
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-src-r971.html>

Depuis le 22 février 2021 toutes les autorisations de carrières à venir ainsi que les remises de compléments devront démontrer la compatibilité de leurs projets avec les objectifs du Schéma Régional des Carrières.

Les évolutions apportées au SRC depuis la séance de l'ORM de 2019 ont été présentées en séance (cf. présentation) et n'ont pas amenées de question.

#### **4 : Présentation des orientations du projet du futur SDAGE Loire-Bretagne 2021-2027, relatives aux carrières**

cf. présentation

Les dispositions 1F du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 sont semblables aujourd'hui à celles du SDAGE en vigueur.

Des changements mineurs ont été relevés par Monsieur Camille DE PAUL pour les orientations 1E, vice-président de l'UNICEM Centre-Val-de-Loire, mais rien n'est encore acté compte tenu que le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 est actuellement en phase de consultation jusqu'en septembre 2021.

#### **5 : Points divers**

M. Riglet maire de Sully souligne les bonnes relations de travail quant au projet de carrière sur sa commune.

M. Liglet aborde les études en cours sur le fret ferroviaire afin d'identifier les opportunités et les points de blocage.

La question de l'impact du plan de relance sur le secteur du granulat a été soulevée en fin de séance et les prochaines réunions de l'Observatoire des Matériaux permettra ainsi d'en mesurer les effets.